

RAPPORT D'ACTIVITE

& de
développement
durable

2015



“ Le Bassin de Marennes,
écoresponsable ”

www.bassin-de-marennes.com





« 2015, une année de grands projets et d'initiatives locales »

Chaque année, le rapport d'activité permet de mesurer le chemin parcouru dans la mise en œuvre des projets de notre Communauté de Communes. Transversal et annuel, ce document présente les actions de notre collectivité, mais aussi les moyens dégagés pour y parvenir.

2015 a été une année importante avec l'entrée en vigueur de la Redevance Incitative sur le territoire de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes. Depuis le 1^{er} janvier 2015, la tarification du service ne dépend plus directement du nombre de personnes par foyer mais du type de contenant et de la quantité d'ordures ménagères produites.

Parmi les grands dossiers de 2015 figure également l'émergence d'un grand projet pour le marais de Brouage, dont les objectifs visent à préserver et valoriser ce patrimoine exceptionnel.

À cela s'ajoutent entre autres la construction du stade d'athlétisme et du dojo à Marennes, la création d'un service d'application du droit sols ainsi que les nombreuses actions menées dans le cadre du Projet Éducatif Local.

J'invite chacune et chacun à prendre connaissance de ce rapport pour y découvrir les manifestations et les projets qui attestent de la richesse de l'activité de notre Communauté de Communes, de ses élus, de ses services. Très bonne lecture à toutes et tous.

Amities républicaines
Mickaël Vallet



Mickaël VALLET

Président de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes



Sommaire

Communauté de Communes	4
Élus et institutions	5
Pôle Ressources	9
Finances	12
Pôle Aménagement	14
Préservation des marais	16
Habitat	20
Économie	22
Pôle Déchets	26
Agenda 21	30
Travaux et logistique	31
Pôle Enfance jeunesse	32
Action sociale	37
Cadre de vie	38
Temps forts et perspectives	42



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Conseil communautaire	p. 5
Élus et institutions	p. 5
Bureau	p. 6
Commissions	p. 7
Compétences	p. 7

Port de la Cayenne à Marennes
© CMT17 - E. Coeffe

La Communauté de Communes du Bassin de Marennes

Elle rassemble 7 communes et une population de près de 16 000 habitants.
Son territoire s'étend sur une superficie de 182 km² composée pour 2/3 de marais.

• Les 7 communes

Bourcefranc-le-Chapus

Nombre d'habitants* : **3 508**
22 élus municipaux
6 élus communautaires

Marennes

Nombre d'habitants* : **5 781**
29 élus municipaux
10 élus communautaires

Saint-Just-Luzac

Nombre d'habitants* : **1 982**
19 élus municipaux
4 élus communautaires

Nieulle-sur-Seudre

Nombre d'habitants* : **1 220**
15 élus municipaux
3 élus communautaires

* Populations totales légales entrant en vigueur le 31 décembre 2015 - Source INSEE

Hiers-Brouage

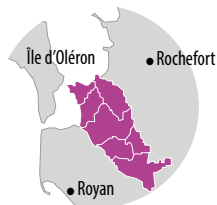
Nombre d'habitants* : **660**
15 élus municipaux
2 élus communautaires

Saint-Sornin

Nombre d'habitants* : **341**
11 élus municipaux
2 élus communautaires

Le Gua

Nombre d'habitants* : **2 131**
20 élus municipaux
4 élus communautaires



Élus et institutions

• Le Conseil communautaire

Organe délibérant de la Communauté de Communes, le Conseil communautaire réunit, en séance publique, les élus communautaires. Élus pour la première fois par le suffrage universel direct en 2014, ils sont pour l'année 2015 au nombre de 31.

Les conseillers communautaires par commune

BOURCEFRANC- LE-CHAPUS

- Guy PROTEAU
- Sabrina HUET
- Alain BOMPARD
- Adeline MONBEIG
- Jean-Albert GABORIT
- Jean-Luc ROUSSEAU

HIERS-BROUAGE

- Jean-Marie PETIT
- Monique CHARRIER

LE GUA

- Patrice BROUHARD
- Monique CHEVET
- Stéphane DELAGE
- Alain LATREUILLE

MARENNES

- Mickaël VALLET
- Claude BALLOTEAU
- Maurice-Claude DESHAYES
- Nathalie AKERMANN
- Philippe MOINET

• Martine FARRAS

- James SLEGR
- Catherine BERGEON
- Giles SAUNIER
- Jacqueline JOHANNEL

NIEULLE-SUR-SEUDRE

- Jean-François LAGARDE
- Ghislaine O'NEILL
- François SERVENT

SAINT-JUST-LUZAC

- Ghislaine BEGU-
LE ROCHELEUIL
- Jean-Pierre MANCEAU
- Jacqueline POGET
- Christian GUIGNET

SAINT-SORNIN

- Joël PAPINEAU
- Claude GAUDIN

131
conseillers municipaux

31
conseillers communautaires



Le Bureau

Le Bureau réuni à l'occasion de la pose de la première pierre de l'équipement sportif en novembre 2014

Le Conseil communautaire élit en son sein un Bureau qui représente l'organe exécutif de la Communauté de Communes. Il est composé du Président et de 7 Vice-présidents qui se réunissent une fois par mois.



Le Président

- 1** **Mickaël VALLET**
Président
Président du
Pays Marennes-Oléron
et Conseiller départemental
Maire de Marennes

Les Vice-Présidents

- 2** **Jean-Marie PETIT**
1^{er} Vice-président
Gestion des zones humides
et valorisation du marais
Maire de Hiers-Brouage
- 3** **Jean-François LAGARDE**
2^e Vice-président
Développement durable,
agenda 21 et communication
Maire de Nieulle-sur-Seudre
- 4** **Joël PAPINEAU**
3^e Vice-président
Développement
économique
Maire de Saint-Sornin
- 5** **Guy PROTEAU**
4^e Vice-président
Tourisme et patrimoine
Maire de Bourcefranc-
le-Chapus
- 6** **Patrice BROUHARD**
5^e Vice-président
Enfance-jeunesse
Maire du Gua
- 7** **Ghislaine BEGU-LE ROCHELEUIL**
6^e Vice-présidente
Culture, sports, loisirs
Maire de Saint-Just-Luzac
- 8** **Nathalie AKERMANN**
7^e Vice-présidente
Habitat et action sociale
intercommunale
Adjointe
au Maire de Marennes

➤ Absent de la photo : Jean-François Lagarde

Les élus non-membres du Bureau en charge d'une commission

Maurice-Claude DESHAYES

Élu en charge des Finances et de la mutualisation des moyens
Élu communautaire et
1^{er} Adjoint au maire de Marennes

Christian GUIGNET

Élu Président du Conseil d'exploitation et de la Régie des Déchets
Élu communautaire et conseiller municipal à Saint-Just-Luzac

Commissions

Au sein du Conseil Communautaire, 10 Commissions ont été formées. Elles sont chargées d'étudier les questions soumises à l'assemblée délibérante selon le domaine qui leur est attribué. Ces commissions se réunissent au moins une fois par trimestre.

Compétences

La Communauté de Communes exerce, de plein droit et en lieu et place des communes membres, des compétences obligatoires et d'autres choisies. Les compétences obligatoires sont définies par l'article L.5216-5 du code général des collectivités territoriales. La Communauté de Communes doit également exercer au minimum 3 compétences optionnelles parmi 6 proposées. Enfin, l'intercommunalité peut choisir de prendre en charge d'autres compétences, dites facultatives, puisqu'elle les définit elle-même. Dans tous les cas, ce sont les conseils municipaux des communes membres qui délèguent ces compétences à la Communauté de Communes.

Compétences obligatoires

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la CDC s'est dotée d'une nouvelle compétence entrant dans le champ de l'**accueil touristique** : accueil, information et promotion touristique.

Développement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire d'intérêt communautaire.
- Actions de développement économique d'intérêt communautaire.

Aménagement de l'espace communautaire

- Zones d'Aménagement Concerté à vocation exclusivement économique destinées à l'implantation d'activités industrielles, commerciales, tertiaires et artisanales.
- Valorisation des marais classés en zones sensibles.

Compétences optionnelles

Protection et mise en valeur de l'environnement

Politique du logement et cadre de vie

Création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire :

- Voies des zones d'activités
- Voies d'accès aux équipements communautaires
- Itinéraires cyclables pour les liaisons intercommunales

Développement et aménagement sportif de l'espace communautaire :

- Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs

Action sociale d'intérêt communautaire :

- Développement en matière d'insertion économique et sociale, d'emploi et de la formation professionnelle
- Soutien aux associations
- Politique éducative en direction de l'enfance-jeunesse
- Service d'aide à domicile
- Analyse des besoins sociaux

Autres compétences

- Actions dans les domaines culturels et artistiques
- Participations aux dépenses d'investissement des collèges
- Politique en matière de sécurité



Création d'un service d'application du droit des sols au 1^{er} juillet 2015

La loi Alur a mis fin au 1^{er} juillet 2015 à la mise à disposition gratuite des services de l'État en matière d'instruction des actes d'urbanisme à toutes les communes membres de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes.

Dans ce contexte, et au cours du premier semestre de l'année 2015, une réflexion associant l'ensemble des services et des élus du territoire a généré la mise en place d'un service commun pour pallier le désengagement de l'État, qui permet la continuité du service public en ce qui concerne le traitement de l'ensemble des actes d'urbanisme :

- Certificats d'urbanisme opérationnels
- Déclarations préalables
- Permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager

Maison en construction

Ce service constitué de 2 instructeurs ainsi que d'un responsable instructeur a permis le traitement au cours du second semestre 321 dossiers d'urbanisme.

Mutualisation : Le service ADS et plus largement le Pôle Aménagement travaillent également à l'accompagnement des communes en ce qui concerne leurs projets d'évolution de leurs documents d'urbanisme (modification, révision de PLU (Plans Locaux d'Urbanisme)).

PÔLE RESSOURCES

Communication	p. 10
Secrétariat des élus	p. 11
Assistance administrative	p. 11
Le budget général	p. 12
Le budget de la régie des déchets	p. 13

Les services de la Communauté de Communes sont regroupés autour de 4 pôles dont un fonctionnel : le pôle Ressources.

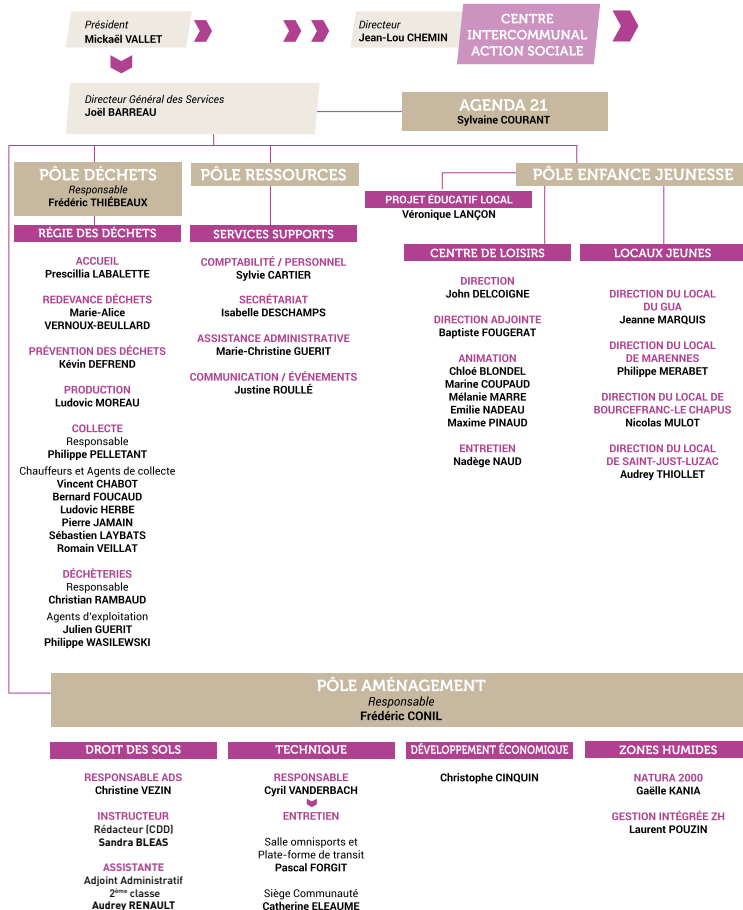
Celui-ci rassemble la comptabilité et le personnel, la santé, sécurité et prévention, la communication, le secrétariat des élus et l'assistance administrative.

Le pôle Ressources assure « la logistique » de l'intercommunalité, garantissant son fonctionnement et lui permettant ainsi de s'investir pleinement dans ses projets et missions à travers ses 3 pôles opérationnels (aménagement, régie des déchets et enfance-jeunesse).

Comptabilité et personnel

Le service comptabilité-personnel est en charge avec la direction générale des services de la gestion des emplois, des effectifs et des compétences pour répondre aux projets de développement de la collectivité (recrutements, formations, rémunérations, évaluation annuelle...). Dans ce cadre, il a pour rôle la gestion des carrières, des paies, des absences et du temps de travail des personnels relevant de la collectivité.

Organigramme des services au 31.12.2015



Communication

Chargé de promouvoir les projets et réalisations de la communauté de communes, le service communication met en œuvre des actions diversifiées tant en interne qu'en externe. Il accompagne notamment les autres services dans la mise en œuvre d'opérations de communication afin de faire valoir leurs différents projets.

Le service gère l'ensemble des publications de l'intercommunalité. En ce point, il édite divers supports informatifs et assure également les publications web (site Internet, réseaux sociaux).

Interlocuteur privilégié des journalistes, le service communication se charge aussi des relations presses. Dans ce cadre, il est amené à organiser régulièrement des conférences de presse et à diffuser des communiqués selon les besoins des services ou des élus.

Enfin, le service est également compétent dans le domaine de l'évènementiel.

Cela peut se traduire simplement par la mise à disposition de supports dans le cadre de partenariats (gobelets, banderoles, kakémonos, etc.). Pour d'autres événements particuliers, le service peut être amené à en gérer l'organisation complète.

L'ensemble de ces missions permet ainsi à la Communauté de Communes du Bassin de Marennes de disposer d'outils plurimédia pour assurer la visibilité et la lisibilité de l'intercommunalité sur l'ensemble du territoire.



PERSPECTIVES 2016

- Lancement de la manifestation culturelle « Marais'onnance »
- Élaboration d'un support type pour les activités des vacances des quatre locaux jeunes du Bassin de Marennes
- Refonte de la lettre d'information « Natura 2000 »
- Réflexion sur l'élaboration d'un nouveau site internet



→ Actions 2015 :

Le service communication a décliné l'identité visuelle de la Communauté de Communes pour la rapprocher de sa démarche Agenda 21. De ce travail de refonte ont pu découler un nouveau logotype ainsi qu'une charte graphique intégralement repensée.

→ Zoom sur le logo :

Le logotype se compose d'un oiseau qui rattache l'Agenda 21 de la Communauté de Communes au département de la Charente-Maritime, dont le logo représente un envol de mouettes. Le visuel est réalisé en origami, une technique de pliage du papier, ce qui symbolise l'écriture, l'idée de la prise en main, la création, le « faire ». Le papier bénéficie d'une image forte du développement durable, sujet phare du programme d'actions de l'agenda 21. Enfin, la notion d'envol représentée par l'oiseau qui déploie ses ailes suggère le dynamisme de la Communauté de Communes, ainsi que sa volonté d'avancer vers l'avenir.

Secrétariat des élus

Sous la responsabilité de la Direction générale des services et du Président, le secrétariat des élus assure de nombreux travaux administratifs (courrier, invitation, rédaction des comptes rendus, archivage, classement). En parallèle, le service assure, dans le cadre du PIG (Programme d'Intérêt Général), une fonction de conseil auprès du public et suit les dossiers instruits (voir page 20). L'agent gère également, de façon ponctuelle, l'accueil téléphonique et physique des usagers et assiste la vice-présidente Culture, sports, loisirs dans la mise en œuvre de sa politique (associations sportives, culturelles... voir page 40).

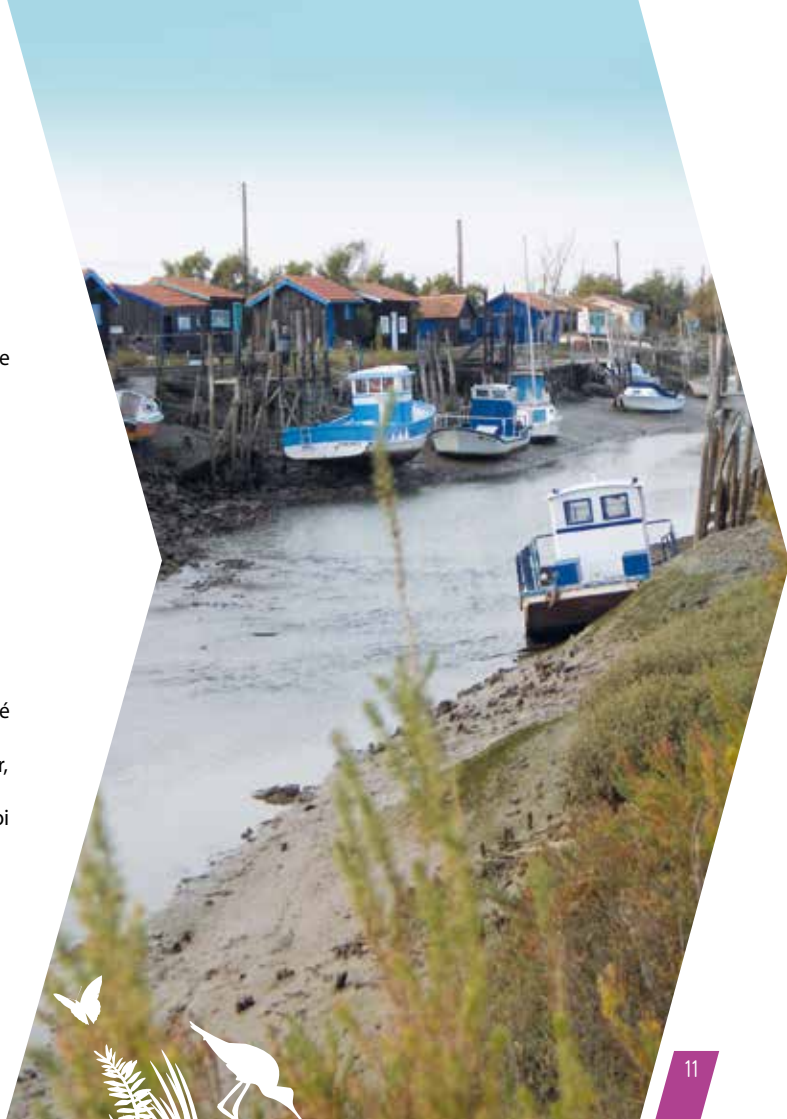


PERSPECTIVES 2016

- Mise en place et suivi de la manifestation culturelle « Marai'Sonance ».

Assistance administrative

En 2015, une assistance administrative a été créée au sein de l'intercommunalité afin d'accompagner la Direction générale des services dans ses diverses missions. Un agent est depuis en charge de l'harmonisation de la taxe de séjour, du suivi des travaux et de la gestion administrative concernant la réhabilitation des fossés à poissons (voir page 15), de la voile scolaire et est tuteur d'un emploi d'avenir à l'accueil. L'agent gère occasionnellement, l'accueil téléphonique et physique des usagers.



FINANCES 2015

Les flux financiers de la Communauté de Communes sont retracés dans différents budgets en fonction des activités réalisées.

- **Le budget général** est celui qui est financé par l'impôt et concerne l'intervention de la Communauté de Communes dans ses domaines de compétence.
- **Le budget de la régie des déchets** enregistre l'ensemble de l'activité financière de la collecte et du traitement des déchets. Il est financé par la redevance des ordures ménagères.
- **Le budget de la plateforme de transit des produits de la mer** concerne la location des espaces et bureaux aux transporteurs. Il est financé par les loyers.
- **Les budgets des zones d'activités** enregistrent les aménagements des terrains, ils sont financés par la revente des terrains.

Le budget général

Depuis le 1^{er} janvier 2011 et la mise en œuvre de la réforme de la Taxe Professionnelle, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes perçoit une Fiscalité Professionnelle Unique.

Les produits des impôts suivants ont été comptabilisés :

Impôt	Produit en €	
Contribution Foncière Économique (CFE)	24,26 %	475 253
Cotisation sur la Valeur Ajoutée (CVAE)	-	345 442
Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)	-	191 352
Imposition Forfaitaires sur les entreprises de Réseaux (IFER)		51 397
Taxe Habitation	7,73 %	1 415 363
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	4,36 %	52 319
Total	100 %	2 531 126
Compensations de l'État		150 757
Reversement à l'État (Fonds National de Garantie des Ressources Individuelles)		-654 809
Reversement aux Communes (Attributions de compensation)		-668 930
Fiscalité perçue		1 358 144

Répartition recettes totales de fonctionnement	Montant en €	
Impôts et taxes	43 %	1 329 344
Dotations et subventions	49 %	1 525 913
Produits des services et autres recettes	8 %	221 780
Total	100 %	3 077 037

Répartition des dépenses totales de fonctionnement		Montant en €
Fournitures et services	25 %	652 365
Frais de personnel	38 %	997 088
Autres charges de gestion	37 %	961 185
Total	100 %	2 610 638

Annuité de la dette : 167 140 euros soit 5,40 % des recettes de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement par activité	Taux
Administration générale	30 %
Culture et sports	8 %
Enfance jeunesse et social	36 %
Aménagement de l'espace – développement économique et touristique	26 %

En 2015, les dépenses d'investissement du budget général sont pour l'essentiel relatives à la construction du dojo et du stade d'athlétisme pour un montant de 3 378 000 € TTC.



- La fin des travaux du dojo et du stade d'athlétisme
- La réhabilitation de l'école de voile
- Les travaux à la crèche
- Les itinéraires cyclables
- La requalification de la voirie de la zone d'activités de Saint-Just-Luzac

Le budget de la régie des déchets

Le budget de la régie des déchets comptabilise l'ensemble des recettes et dépenses relatives à la collecte et au traitement des déchets.

Répartition des recettes totales d'exploitation		Montant en €
Redevance	80 %	1 768 408
Subventions	20 %	444 497
Total	100 %	2 212 905

Répartition des dépenses totales d'exploitation		Montant en €
Fournitures et services	39 %	743 790
Frais de personnel	29 %	527 401
Autres charges de gestion	32 %	618 379
Total	100 %	1 889 570

Annuité de la dette : 107 854 euros, soit 4,87 % des recettes d'exploitation.



- Mise en place d'un programme de prévention et de gestion des déchets organiques favorisant le compostage individuel et collectif.

PÔLE AMÉNAGEMENT

Préservation des marais	p. 15
Habitat	p. 20
Économie et emploi	p. 22
Travaux et logistique	p. 31



PRÉSERVATION DES MARAIS

Fossés à poissons

L'Association Syndicale Autorisée (ASA) de Réhabilitation des Fossés à Poissons de Seudre et d'Oléron, composée de **87 adhérents** au 31 décembre 2015, a intégré **2 nouveaux propriétaires** cette même année. Son périmètre a ainsi été porté à **167,75 ha**.



PERSPECTIVES 2016

9 propriétaires ayant souhaité réaliser divers travaux de réhabilitation sur leur marais, l'association a ainsi décidé de programmer une 3^e tranche pour 2016. Le montant des travaux a été estimé à 59 621,20 € HT ainsi réparti : Terrassement : 31 682,70 € HT, Ouvrages : 27 938,50 € HT.

L'ASA a de nouveau sollicité les différents partenaires publics qui l'ont accompagnée durant les 2 tranches précédentes : Le Conseil Départemental, La Région ALPC et l'Europe. Un dossier a pu être déposé auprès du Conseil Départemental et sera présenté devant la commission permanente de juin 2016. Concernant la Région ALPC, il s'avère que le programme de travaux n'est éligible à aucun des dispositifs actuellement en vigueur au sein de la Nouvelle Région. Pour ce qui concerne les fonds européens, les précédentes tranches avaient été financées par le dispositif FEADER. Or, les travaux de réhabilitation ne sont plus éligibles au FEADER et ne relèvent pas non plus du FEDER. Cependant, un dossier a été déposé auprès de la DIRM Sud Atlantique (Direction Interrégionale de la Mer Sud Atlantique) en vue d'un éventuel financement au titre du FEAMP (Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche). Le dossier est en cours d'instruction.



Jean-Marie Petit,
Vice-président

a en charge les dossiers environnementaux de la Communauté de Communes : la gestion des zones humides, la valorisation de l'élevage sur les marais, la réhabilitation des fossés à poissons. Il accompagne également la mise en œuvre des actions sur les sites Natura 2000.

Maire d'Hiers-Brouage



Gestion Intégrée des Zones Humides (GIZH)

La Communauté de Communes du Bassin de Marennes est constituée pour deux tiers de marais, qu'il s'agisse du marais doux de Brouage au Nord, ou des marais salés de l'estuaire de la Seudre au Sud. Ces marais, qui ont fait la richesse économique, culturelle et environnementale de ce territoire, demeurent extrêmement fragiles, c'est pourquoi une politique de préservation et de valorisation de ces zones humides a été engagée depuis plus de 8 ans.

● L'émergence d'un Grand projet pour le marais de Brouage

Le marais de Brouage est sous la compétence territoriale de deux intercommunalités : la Communauté de Communes du Bassin de Marennes et de la Communauté d'Agglomération

Rochefort Océan. Conscientes des enjeux liés à la préservation et la valorisation de ce patrimoine exceptionnel, ces dernières ont décidé de mettre en œuvre un véritable plan de sauvetage du marais de Brouage en lançant l'idée d'un Grand projet, lequel portera dans un premier temps sur trois thématiques essentielles : la gestion de la ressource en eau, la valorisation patrimoniale et touristique, et le soutien aux activités primaires dont notamment l'élevage bovin.

Cette coopération devrait se concrétiser au début de l'année 2016 par la signature d'une convention d'Entente intercommunautaire, instance de réflexion, de discussion et de définition des grandes orientations du Grand projet du marais de Brouage, réunissant les élus des deux collectivités.



● La valorisation de l'élevage bovin sur le marais de Brouage

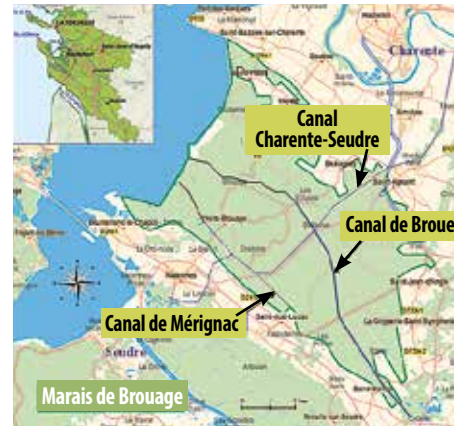
La Communauté de Communes intervient en co-animation avec la Chambre d'agriculture de Charente-Maritime dans le cadre d'un appel à projet CASDAR. L'année 2015 a permis au collectif d'éleveurs d'acquérir la personnalité morale en se constituant en « Association des éleveurs du marais de Brouage ». Par ailleurs, l'association a été labellisée Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental (GIEE) par le Ministère en charge de l'agriculture.

● La réhabilitation du canal de Broue et de ses canaux de ceinture

La Communauté de Communes du Bassin de Marennes assiste les Syndicats de marais, maîtres d'ouvrage de l'opération, par la prise en charge de l'ensemble des tâches administratives et techniques relatives aux travaux de réhabilitation du canal de Broue, lesquels ont débuté en mai 2014 et se sont poursuivis cette année, des écluses de Bellevue jusqu'au chenal de Reux sur 2,5 km.



*Le marais de Brouage,
un patrimoine exceptionnel à préserver*



• La mise en place d'un Contrat territorial sur le marais de Brouage

Au regard des difficultés, notamment financières, relatives à la réalisation d'actions de préservation et de valorisation du marais de Brouage, l'Agence de l'eau Adour-Garonne a proposé la mise en place d'un Contrat territorial sur le marais de Brouage.

La mise en place d'une gestion concertée et coordonnée de ce marais par la Communauté de Communes du Bassin de Marennes et de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, amène un portage et une animation conjointe de ce contrat quinquennal, dont la signature est prévue à l'horizon 2019.

En préparation de ce contrat, une étude hydraulique préalable sera lancée au cours de l'année 2016, pour 2 ans. L'année 2015 a été consacrée à la rédaction concertée du cahier des charges de cette étude et à la mise en place de la gouvernance du contrat.





L'animation Natura 2000

La Communauté de Communes du Bassin de Marennes est la structure animatrice de trois sites Natura 2000 (voir carte). Elle met en œuvre les actions définies dans les plans de gestion (DOCuments d'OBjectifs ou DOCOB) de chacun de ces sites.

Les missions d'un animateur Natura 2000 :

- Proposer des contrats ou des chartes Natura 2000 aux propriétaires et gestionnaires, ce qui leur permet de bénéficier de compensations financières pour des actions de gestion contribuant à la préservation d'espèces menacées.
- Accompagner les porteurs de projet dans la rédaction de leur dossier d'évaluation des incidences.
- Informer et sensibiliser les citoyens sur les enjeux écologiques.

Depuis
juillet 2013

Animation sur les marais de Brouage et de la Seudre et en partenariat avec la CDC de l'Île d'Oléron sur les marais oléronais

●Charte Natura 2000 :

- 13 chartes signées
- 106 parcelles
- 181 hectares (le double de 2014)
- 6 types de milieu concernés : fossés à poissons, marais ostréicoles, prairies, roselières, mares de tonne, boisement

●Accompagnement des porteurs de projets :

- 33 dossiers d'évaluation d'incidences
- 4 élaborations ou révisions de documents d'urbanisme
- 17 suivis de projet de territoire
- 8 accompagnements de projets (suivis de chantier, remise en état de site, mesures compensatoires)

●Contrat Natura 2000 :

1 contrat signé pour protéger une petite tortue d'eau douce, la Cistude d'Europe

●Autres actions réalisées :

- Cartographie des roselières et des ripisylves
- Accompagnement de la déclinaison locale de la Trame Verte et Bleue
- Sensibilisation des particuliers sur les espèces exotiques envahissantes
- Relais local d'informations sur la réglementation et la gestion des marais

●Communication et sensibilisation :



Depuis
mars 2011

*Animation sur la Carrière de l'Enfer
avec une assistance scientifique déléguée
à la Ligue pour la Protection des Oiseaux*

● **Communication et sensibilisation :**

«Nuit de la Chauve-souris»
(15 personnes)

● **Contrat Natura 2000 :**

1 charte signée avec
une commune

● **Autres actions réalisées :**

- Accompagnement d'une commune pour des travaux d'aménagement d'une église
- Débroussaillage pour améliorer les conditions thermiques dans la cavité
- Étude sur la mortalité routière des chauves-souris

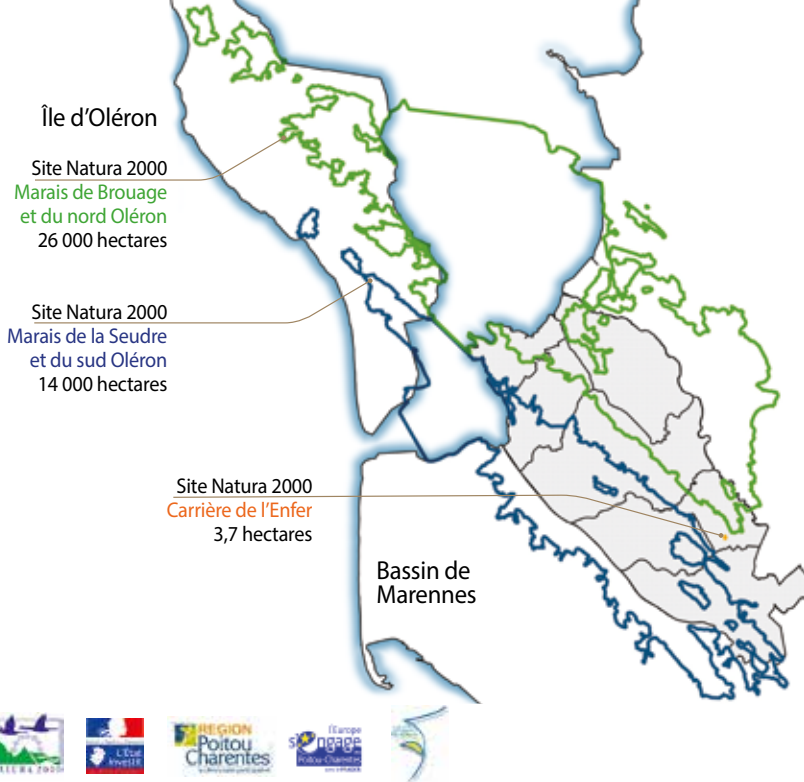
● **Financement :**

1 ETP, subventionné à 100% par l'Europe et l'État.



PERSPECTIVES 2016

- Poursuivre les animations («Tous dehors !» et «la Nuit de la Chauve-souris»)
- Engager une réflexion globale sur la découverte et la valorisation du patrimoine naturel
- Continuer le processus de signature de charte Natura 2000
- Intégrer la continuité écologique dans les projets de territoire



Amélioration de l'habitat

Depuis 2007, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes mène une politique d'aide à la rénovation de l'habitat privé via le Programme d'Intérêt Général (PIG)

La Communauté de Communes, en collaboration avec l'État et l'Agence nationale de l'habitat (Anah), avait relancé ce dispositif pour une durée de 3 ans (2013 / 2015). Ce partenariat expire au 31 décembre 2015.

Le PIG concerne :

- Les propriétaires occupants.
- Les propriétaires bailleurs sur le Bassin de Marennes.

...qui souhaitent :

- Réaliser des travaux d'**éco réhabilitation**.
- **Mettre aux normes** des équipements vétustes.
- Réaliser des **travaux d'accessibilité**.
- Remettre sur le **marché locatif** un logement vacant.
- Améliorer un logement locatif par **des travaux d'économies d'énergie**.

...et pouvant prétendre à soutien financier si :

- Le logement a **plus de 15 ans**.
- Les travaux sont **réalisés par des professionnels**.
- Les **travaux ne sont pas commencés** avant le dépôt du dossier de demande de subventions.

- Les revenus ne dépassent pas **un certain plafond** (uniquement pour les propriétaires occupants).

Les propriétaires occupants

Consommation de l'enveloppe budgétaire

Depuis le lancement du dispositif PIG :

- **88 dossiers ont été financés** dont 68 au titre de la précarité énergétique, 2 au titre de l'habitat indigne, et 18 au titre de l'autonomie.
- **721 337 € de subventions ont été accordées aux propriétaires**, dont **45 000 €** venant de la Communauté de Communes.

Profil type du propriétaire occupant aidé

- Âgé de **plus de 60 ans**.
- Vivant **en ménage (à 2)**.
- Aux **revenus très modestes**.
- Vivant dans un logement construit **entre 1948 et 1989**.
- Ayant recours aux **travaux d'économie d'énergie** (isolation des combles).



Adaptation de salle de bains : Travaux de plomberie et aménagement d'équipements sanitaires.

Les propriétaires bailleurs

En 2015, **11 dossiers pour rénovation de logements locatifs** ont été instruits, 9 au titre d'habitats indignes et 2 au titre de logements dégradés. **272 908 € de subventions ont été accordées aux propriétaires dont 84 898 €** venant de la Communauté de Communes.

L'animation & la communication

Le suivi animation a été confié au **PACT Charente-Maritime** afin d'**accompagner gratuitement les propriétaires** dans leur démarche de travaux.

Ses missions

- **Inform**er sur les aides mobilisables.
- **Conseiller** sur le programme des travaux.
- **Étude financière et visite technique.**



Nathalie Akermann,
Vice-présidente



s'est engagée sur la politique du logement. Cadrée par le Programme Local de l'Habitat, cette politique vise notamment à soutenir la production de logements sociaux et l'amélioration de l'habitat à travers le PIG par des fonds communautaires et des fonds d'État. Elle mène également une politique sociale à l'échelle du territoire via les compétences communautaires confiées par le CIAS.

Adjointe au Maire de Marennes

Lancement des permanences conseil habitat

Afin de conseiller efficacement le public, des permanences sont assurées par une conseillère les 1^{er} et 3^e lundis de chaque mois à la Communauté de Communes du Bassin de Marennes ainsi qu'au Gua.

Bilan PIG 2013/2015 en chiffres

- Objectifs Propriétaires occupants :
189 dossiers/160 instruits
Pour un montant total de subventions ANAH et CDC de **1 411 500 €** et un montant de travaux réalisé par les entreprises de **2 082 600 €**.
- Propriétaires bailleurs :
24 dossiers / 12 instruits
Subventions : **309 000 €** accordées aux propriétaires et un montant de travaux réalisé de **635 500 €**.
- **51 jours de permanence** depuis 2013
Près de **400 personnes** reçues.

PERSPECTIVES 2016

- Poursuite du dispositif sur le territoire
- Nouvelle contractualisation avec l'ANAH pour une durée de 2 ans (fin de l'opération prévue le 31 décembre 2017)
- Renouvellement du partenariat relatif au suivi animation de l'opération avec Soliha Charente-Maritime Deux-Sèvres (ex Pact 17)



ÉCONOMIE

Développement économique p. 23

Zones des activités économiques p. 24



La Communauté de Communes soutient au travers de ses interventions les entrepreneurs et les acteurs économiques dans le développement de leurs activités au bénéfice de la création de richesses et d'emplois locaux.

Les services de l'intercommunalité se chargent ainsi d'accompagner les entrepreneurs dans leur recherche de site d'implantation en cohérence avec leurs activités et leurs attentes. La Communauté de Communes conçoit, aménage ou commercialise pour ce faire des zones d'activités.

ÉCONOMIE ET EMPLOI

Développement économique

Les grandes orientations

À son arrivée, la nouvelle équipe communautaire a souhaité définir des grandes orientations en matière de développement économique. Quatre priorités ont été retenues :

- La revitalisation des centres-bourgs, primordiale d'un point de vue local et social,
- La réutilisation des locaux professionnels, commerciaux, artisanaux ou industriels vacants, susceptibles d'accueillir les activités économiques demain,
- La valorisation des marais, particularité du territoire dont le potentiel économique n'est pas à négliger,
- L'enrichissement de l'offre touristique, dont l'amélioration des infrastructures d'accueil existantes est envisagée (pistes cyclables...).



Joël Papineau,
Vice-président

a souhaité s'investir pour le développement économique du territoire. Il s'agit de définir des stratégies d'investissement dans les pôles d'activités et les bâtiments tertiaires et industriels et de développer les partenariats avec les forces économiques locales et d'accompagner les porteurs de projet.



Maire de Saint-Sornin

Zones des activités économiques

ZAE Fief de Feusse à Marennes

L'année 2015 a vu un renforcement de l'attractivité de la zone d'activités économiques de Fief de Feusse à la fois sur le plan commercial et artisanal : **l'implantation de nouvelles surfaces commerciales et artisanales.**



PERSPECTIVES 2016

Dans le même temps, et afin de répondre aux demandes des entreprises du territoire, la Communauté de Communes s'est engagée dans une réflexion visant à l'extension de la zone Fief de Feusse à Marennes. Un nouveau permis d'aménager sera déposé à la rentrée 2016 et permettra l'implantation de nouvelles activités artisanales sur une surface totale d'environ 8 000 m². Les premiers travaux devraient être engagés à partir du début d'année 2017, et l'accueil des nouvelles entreprises à compter de l'été 2017.

ZAE Fief des Justices au Gua

L'année 2015 a été une année de transition permettant de redimensionner le projet de zone d'activités économiques et commerciales du Gua, et ce tant sur la forme (**périmètre d'extension, requalification commerciale...**), que sur le fond (**typologie d'accueil des entreprises, plus-value économique pour le territoire**).



PERSPECTIVES 2016

L'objectif affiché sera de poursuivre ces réflexions du point de vue de l'aménagement de l'espace en travaillant sur le dépôt d'un nouveau permis d'aménager en extension de la zone existante, mais également sur un travail de requalification de la zone commerciale telle qu'elle existe aujourd'hui.

ZAE les 4 Moulins et Puits Doux à Saint-Just-Luzac

Au cours de l'année 2015, des pré-études d'aménagement d'une nouvelle zone artisanale sur la commune de Saint-Just-Luzac ont été menées. En parallèle, et afin de conforter le rôle de la Communauté de Communes en termes de politique foncière de soutien à l'économie locale, de nouvelles parcelles ont été acquises par la Communauté de Communes.



Lancement de l'étude sur les locaux vacants en 2015

La Communauté de Communes s'est engagée en 2015 dans une étude d'identification des locaux vacants afin de recenser de manière exhaustive les locaux vacants du territoire, et ainsi identifier les potentiels de développement et les opportunités de créations et/ou de relocalisation d'activités sur le territoire. L'objectif est de mettre en perspective le bâti économique vacant et les besoins économiques, qu'ils soient fonciers ou immobiliers, des entreprises.

De manière plus globale, et au cours de l'année 2016, cette étude devra permettre à la Communauté de Communes d'avoir une visibilité sur son potentiel économique à court et moyen terme au travers d'un schéma d'accueil des entreprises en cohérence avec son tissu économique local.



Centre-bourg de Marenes



PÔLE DÉCHETS

Collecte des déchets au petit matin...



Collecte et valorisation des déchets

Pour la Communauté de Communes du Bassin de Marennes, comme pour de nombreuses autres intercommunalités, le service d'élimination des déchets est clairement scindé en deux avec des missions distinctes que sont la « collecte » et le « traitement ». Si la collecte est assurée directement par les services de la Communauté de Communes, la compétence traitement est déléguée au Syndicat Intercommunautaire du Littoral (SIL) de Rochefort depuis 2012.

En 2015, le pôle déchets assure :

- la collecte sélective des emballages ménagers (sacs jaunes),
- la collecte des ordures ménagères résiduelles,
- la gestion des points d'apports volontaires (papier, journaux, verre, textiles),
- la gestion des 2 déchèteries. Celles-ci sont situées à :
 - La Madeleine au Gua,
 - Le Bournet à Saint-Just-Luzac,
- la communication et la sensibilisation du public en matière de prévention et de réduction des déchets.

Christian Guignet (en bas à droite)

*Président du Conseil d'exploitation
et de la Régie des Déchets*

s'investit dans la gestion et le traitement des déchets sur le bassin marennais, compétence qui porte sur l'organisation des collectes, la gestion des déchèteries, la réduction et la valorisation des déchets et la sensibilisation au geste du tri.



*L'élaboration d'une mascotte pour les manifestations
et réunions publiques, un des éléments forts
de la communication*

→ **Faits marquants 2015 :****Uniformisation de la fréquence de collecte**

Afin d'adapter les fréquences de collecte aux besoins réels des usagers et d'anticiper les effets de la Redevance Incitative, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes a procédé à un changement de son calendrier de collecte. Désormais, toutes les communes sont collectées une fois par semaine en ordures ménagères résiduelles.

Entrée en vigueur de la Redevance Incitative

Au 1^{er} janvier 2015, la Redevance Incitative est officiellement entrée en vigueur sur le territoire de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes. La tarification service dépend donc plus du directement du nombre de personne au foyer mais du type de contenant et de la quantité d'ordures ménagères produites par le foyer.

- Le comportement des usagers a subi de profondes évolutions de par l'incitation tarifaire. La figure 12 (voir page suivante) montre la répartition du nombre de foyers en fonction du nombre de levées réalisées en 2015. Il apparaît que près de 88% des foyers présentent leur bac à la collecte moins d'une semaine sur deux.

Impacts tarifaires

L'ajustement de la tarification en fonction de la production de déchets a entraîné une baisse significative du montant de la facture moyenne des foyers de la Communauté de Communes.

Les économies réalisées varient selon la composition du foyer. Un foyer de trois personnes réalise une économie moyenne allant de 82 € à 124 €.

Types de bacs	Montant moyen facturé 2015	Rappel tarifs 2014		Économie moyenne réalisée	
		Marennes/Bourcefranc-le-Chapus	Autres communes	Marennes/Bourcefranc-le-Chapus	Autres communes
80 l	163,02 €	209,63 €	183,62 €	-46,61 €	-20,60 €
120 l	212,96 €	337,72 € (3 pers)	295,85 € (3 pers)	-124,76 €	-82,89 €
240 l	271,70 €	384,31 €	336,64 €	-112,61 €	-64,94 €

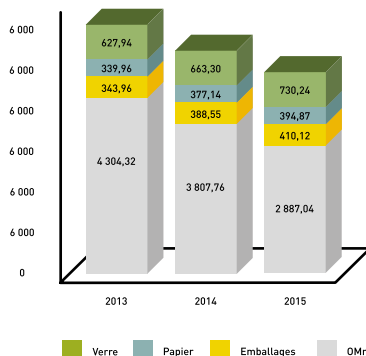
Évolution de la production de déchets

● Les ordures ménagères et assimilées (OMA)

La production d'OMA diminue depuis 2013. De 2013 à 2015, les Ordures Ménagères résiduelles ont baissé de 33 % ce qui explique l'évolution des OMA.

Les flux de collectes sélectives sont tous en augmentation.

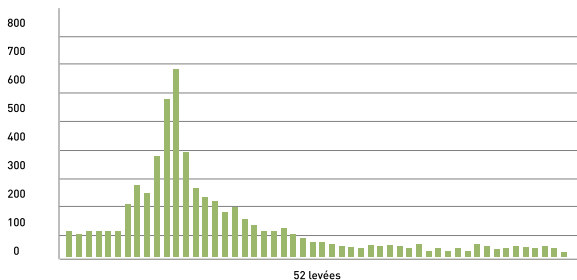
La Redevance Incitative a considérablement accéléré cette tendance en engendrant un changement de comportement. Les usagers ont réduit leur production d'OMR et privilégié le tri.



● Les déchèteries

En 2015, ce sont 3 213 tonnes de déchets qui ont été collectées en déchèterie soit 213 kg/hab/an, professionnels inclus. Ce chiffre est toutefois en deçà de la réalité.

En effet, les tonnages de gravats et de déchets verts apportés sur le site du Bournet ne sont pas pesés. Le tonnage réel de déchets verts est estimé à 3 000 tonnes par an ce qui porte le total collecté en déchèterie à environ 5 700 tonnes.



En 2015 en chiffre :



PERSPECTIVES 2016

- **Mise en service des conteneurs enterrés** sur les communes de Marennes et Bourcefranc-le-Chapus à destination des habitats collectifs et des secteurs présentant des difficultés de collecte.
- **Mise en place d'un contrôle d'accès en déchèterie** afin de réguler le nombre de passages et de clarifier les conditions d'accès.
- **Ouverture de nouvelles filières en déchèterie** pour diminuer le tonnage de tout venant destiné à l'enfouissement.

AGENDA 21

La Communauté de Communes du bassin de Marennes a proposé en 2015 aux habitants, élus et agents de s'impliquer dans l'élaboration d'un plan d'actions prenant en compte les enjeux de développement durable dans les différentes compétences de la collectivité.

L'année 2015 aura d'abord permis de mobiliser les élus du territoire autour des enjeux de développement durable (1^{re} rencontre des élus du Bassin de Marennes – **65 élus** – Nieulle-sur-Seudre 15 septembre 2015) et d'y former les agents de la collectivité (**4 sessions de formation** entre octobre et novembre 2015 réunissant près de **40 agents**).

Un questionnaire adressé en octobre 2015 à la population a ouvert le travail participatif souhaité par les élus dans le cadre de cette démarche d'Agenda 21. **300 réponses ont été analysées** par les services et les élus. Le 1^{er} forum public Agenda 21 organisé à Marennes le 15 décembre 2015 a réuni **75 personnes** dont une majorité d'habitants du territoire pour décider des objectifs de développement durable à mettre en avant dans le projet global de la Communauté de communes.



PERSPECTIVES 2016

- Établir, de manière participative (ateliers, forum) un programme d'actions 2016-2020 mobilisant l'ensemble des services de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes autour des enjeux de développement durable de notre territoire.
- Demander la reconnaissance de cette démarche de développement durable auprès de l'État.



Le premier forum public Agenda 21, qui s'est déroulé à Marennes le 15 décembre 2015, a réuni 75 personnes



Jean-François Lagarde,
Vice-président



s'investit pour l'identité et la communication de l'intercommunalité : orientations et mise en œuvre de la communication institutionnelle (voir page 10). Il a également en charge le dossier Agenda 21, partie intégrante de la politique de développement durable du territoire.

Maire de Nieulle-sur-Seudre

Travaux et logistique

Le service technique est chargé de l'entretien et de la gestion du patrimoine du Bassin de Marennes. Cela concerne aussi bien les zones d'activités, les itinéraires cyclables, les terrains des gens du voyage que divers bâtiments du territoire dont la plateforme des produits de la mer. Les équipements sportifs et enfance-jeunesse ainsi que les déchèteries sont également suivis par le service.

En matière de travaux, l'année 2015 fut marquée par...

- La construction du stade d'athlétisme et du dojo, deux équipements sportifs mutualisés en un seul et même bâtiment situé sur la Zone d'Activités Fief de Feusse à Marennes. La Communauté de Communes s'est engagée dans ces travaux d'investissement à hauteur de 2 541 280 € HT pour un montant total des travaux s'élevant à 3 614 000 € HT. La livraison du bâtiment du dojo et du stade d'athlétisme a eu lieu fin novembre 2015.

Avec le soutien de :



- L'accueil de 5 groupes de gens du voyage pour 7 semaines d'occupation de fin juin à la mi-août.



Maurice-Claude Deshayes Élu en charge des Finances et de la mutualisation des moyens

assure le suivi des travaux du dojo et du stade d'athlétisme notamment au travers des réunions hebdomadaires.

Il veille au bon déroulement des projets et prend les décisions relatives au chantier communautaire. Il est également responsable des finances de l'intercommunalité, garant de la bonne exécution du budget.

1^{er} adjoint au Maire de Marennes



PERSPECTIVES 2016

- La livraison des nouveaux équipements sportifs communautaires est prévue fin 2015-début 2016
- Schéma de mutualisation des services
- Réhabilitation de l'école de voile de Bourcefranc-le-Chapus
- Agrandissement des locaux de la crèche à Marennes
- Création d'une piste cyclable derrière le camping de Bourcefranc-le-Chapus

1

aire de grand passage
située au lieu-dit
« Le Maine »
à Saint-Just-Luzac

3,2
hectares

120
caravanes
peuvent y être
accueillies

PÔLE ENFANCE-JEUNESSE



2015, année de PEL.....	p. 33
Les structures d'accueil et modes de gardes enfance/jeunesse.....	p. 35
Action sociale.....	p. 37



Patrice Brouhard,
Vice-président

a la responsabilité du pôle enfance-jeunesse. À ce titre, il assure la mise en œuvre du Projet Éducatif Local (PEL) et veille au bon fonctionnement des différentes structures d'accueil.

Maire du Gua

2015, année du PEL (Projet Éducatif Local)

La définition d'une Politique Éducative Locale sur le bassin de Marennes est le fruit d'une volonté intercommunale forte et d'une dynamique de coopération fondée sur le partenariat entre les acteurs éducatifs. Cette démarche s'est organisée en trois étapes entre 2013 et 2015 :

Les actions éducatives menées en 2015, péri et extra scolaire

La coordination se fait sur l'ensemble du territoire avec les activités suivantes : **théâtre, jeux de société, basket, football, athlétisme, animations manuelles et sportives.**

Dépenses 2015 : 49 380,90 €

Accompagnement et réalisation du projet éducatif du territoire (PEDT)

Depuis 2013, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes a formalisé un document unique (PEDT) pour la cohérence avec les objectifs du PEL.

Dépenses 2015 : 4 106,80 €

Les Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)

Les LAEP s'adressent aux enfants de 0 à 3 ans et à leurs parents. Ces lieux ont pour but de :

- Créer du lien social en favorisant l'écoute et le dialogue entre parents et professionnels
- Permettre aux parents d'échanger sur leur quotidien et de partager leurs expériences
- Aider à l'épanouissement des enfants et des adultes

Coût de fonctionnement 2014 :

12 478,16 €

En 2015 :

- Arrêt de l'association AFAD (Association Familiale d'Aide à Domicile)
- Nouveaux partenariats : Do l'Enfant Dom, L'École des Parents et des Éducateurs et la CAF

En chiffres

23 parents
76 enfants accueillis

Formation BAFA Générale

En 2015, le personnel municipal (soit 11 agents) et 2 jeunes du Bassin de Marennes ont participé à la formation de perfectionnement BAFA sur la commune de Saint-Just-Luzac et validé la totalité de la formation.

Dépenses 2015 : 2 750 €

Action familles « Les ailes et le vent »

À destination des enfants et des parents, les animations ont pour but de favoriser les activités en famille. Cette action rentre dans les objectifs du PEL.

Dépenses 2015 : 3 494 €



PERSPECTIVES 2016

- Créer un service civique pour la mise en place de la journée
- Organiser des animations en lien avec le développement durable et les déchets
- Impliquer les jeunes du bassin de Marennes dans l'organisation de la journée
- Prévoir d'autres animations pour les enfants et les adultes
- Maintenir la date du samedi, en même temps que les Journées du Patrimoine



Le réseau Baby-sitting

En 2015 : 4 familles ont sollicité la Communauté de Communes pour des gardes d'enfants occasionnelles.



PERSPECTIVES 2016

- Mettre à jour la plaquette
- Communiquer davantage auprès de la population
- Organiser un réseau avec les structures jeunes
- Former les jeunes à l'aide de la crèche et du centre de loisirs 3-12 ans

Contrat local d'accompagnement scolaire (CLAS)

Proposé de la 6^e à la 3^e, le CLAS est élaboré conjointement entre le collège de Marennes et la Communauté de Communes.

18 jeunes ont bénéficié du dispositif en 2015

Dépenses 2015 : 753 €



PERSPECTIVES 2016

- Proposer une séance supplémentaire le mardi et le jeudi
- Mettre en place des actions autour de la découverte des métiers
- Impliquer davantage les familles

Les structures d'accueil et modes de garde enfance/jeunesse

Crèche « Cap au vent moussaillons »

64 enfants accueillis en 2015

Actions menées en 2015 :

- Projets avec les enfants (chasse aux œufs, yoga des petits, moussaillonthèque)
- Projets pour les parents (photos, cahier de vie)
- Intervenants (conteuse, ludothèque et médiathèque)
- Sorties (piscine, plage, ferme de Magné, boulangerie, école)
- Achat de nouveau mobilier intérieur (espace dinette et poupées)



- Poursuite des projets, activités, sorties, intervenants
- Organisation de fêtes avec les parents
- Achat d'une structure de jeux extérieurs
- Projet d'extension de la structure (espace de rangement couches, salle du personnel)

Dépenses 2015 : 122 019,00 €

Accueil collectif de mineurs « Le château des enfants » Marennes/Nieulle-sur-Seudre

414 enfants accueillis en 2015

Actions menées en 2015 :

- Mise en place d'activités autour du développement durable, de la découverte du territoire, de l'autonomie de l'enfant, du bien-être et du vivre ensemble



- Renforcement des activités autour du développement durable
- Participation des enfants dans l'organisation de leurs loisirs
- Réflexion et activités autour de la citoyenneté, des modes d'expression et de choix

Dépenses 2015 : 230 998,90 €

Accueil collectif de mineurs « L'Association des jeunes de Bourcefranc »

32 jeunes en 2015

Actions menées en 2015 :

- Organisation de 2 séjours de vacances (hiver à La Mongie, été à Cauterets)
- Réalisation d'un graff sur un transformateur électrique (partenariat inter-locaux jeunes/ mairie de Bourcefranc-le-Chapus/ERDF/l'artiste Benoît Hapiot)
- Participation aux événements proposés sur le territoire et actions d'autofinancement (Téléthon, marché de Noël, après-midi à la Bigaille, 14 juillet, festival Cut-back...)
- Sorties et activités communes avec les autres locaux jeunes du territoire
- Accueil au sein du local d'une exposition de l'Unesco « Sur les chemins de l'école »



- Séjour de vacances (hiver et été)
- Projet sur la photo et les marais avec une résidence d'artiste (Monsieur Caillaud)
- Mise en place d'actions sur la découverte de notre environnement avec le CPIE dans le cadre de l'Agenda 21
- Actions d'autofinancement

Dépenses 2015 : 39 980,42 €



Accueil collectif de mineurs « Foyer des Jeunes et des Jeux »

27 jeunes en 2015

Actions menées en 2015 :

- Augmentation la fréquentation
- Organisation d'un séjour



- Poursuite des autofinancements
- Inscription dans la démarche Agenda 21

Dépenses 2015 : 25 451,52 €



Accueil collectif de mineurs de Marennes

30 jeunes en 2015

Actions menées en 2015 :

- Organisation d'activités diverses
- Sorties communes avec les autres locaux jeunes du territoire
- Proposition d'un accueil durant les grandes vacances d'été, les petites vacances et les samedis avec de multiples activités



- Développement d'activités intercommunales / inter-structures
- Organisation d'un mini-séjour au Futuroscope
- Mise en place d'un local provisoire dans l'attente de la construction d'une structure
- Pérennisation d'un lieu d'accueil pour les jeunes les mercredis et samedis, durant les vacances, avec un directeur en poste

Dépenses 2015 : 16 839 €



Accueil collectif de mineurs « Les Jeunes se Mobiliz »

22 jeunes en 2015

Actions menées en 2015 :

- Développement d'activités inter-locaux jeunes : culturelles, manuelles, sportives...
- Actions de communication pour faire connaître le local



- Sensibilisation des jeunes pour des projets environnementaux
- Organisation d'activités inter-locaux jeunes
- Développement de séjours avec les jeunes

Dépenses 2015 : 27 223,80 €

LE CIAS, UN SERVICE PRESTATAIRE D'AIDE À LA PERSONNE DE PROXIMITÉ

Compétente en matière d'action sociale, la Communauté de Communes en lien avec les communes du territoire a choisi de développer une action de solidarité et de proximité à destination des personnes âgées afin de les accompagner dans leur volonté de rester à domicile. C'est ainsi que le service d'aide à domicile, géré initialement par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de Marennes, a vu sa gestion reprise par le CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) le 1er janvier 2010.

Le CIAS: qu'est-ce que c'est ?

Personnes fragilisées par l'âge, le handicap, des suites de maladie ou d'accidents, ou souhaitant améliorer leur qualité de vie, le CIAS répond à leurs attentes grâce à une équipe de professionnelles salariées et une équipe administrative en charge de l'accompagnement et de la mise en place de plannings d'intervention. Il s'agit d'aider dans leur quotidien, les foyers de la Communauté de Communes par des interventions d'aide à la personne :

- tâches ménagères (entretien des locaux, du linge...)
- aide aux actes essentiels de la vie quotidienne (aide à la toilette et à l'habillage)
- aide à la préparation aux repas, courses...)

Le CIAS, ce sont des moyens humains et financiers au service des habitants du Bassin de Marennes

- **Un Président, Mickaël Vallet,**
- **Une Vice-Présidente,** Nathalie Akermann-Dedieu
- **1** conseil d'administration représentatif des 7 communes de la Communauté et des associations
- **1** directeur

- **4** agents administratifs en charge de l'accueil, l'instruction, la planification et la facturation des interventions réalisées
- **30** agents intervenants à domicile, auxiliaires de vie et aides à domiciles en charge de réaliser les prestations en conformité des plans d'intervention
- Un budget de fonctionnement 2015 de **864 606 €**
- **288 foyers bénéficiaires** (300 bénéficiaires servis) pour près de **40 000** heures prestées

Comment ça marche ?

Prise de rendez-vous au CIAS

→ Bureau : 23 rue Dubois Meynardie
17320 Marennes,
Par téléphone au 05 46 85 75 43 ou par courriel :
cias@ccas-marennes.fr

Évaluation des besoins et des difficultés par un agent

→ Faire le point, évaluer les modalités d'intervention et de prise en charge et/ou d'intervention directe

En fonction de la situation

(Perte d'autonomie, handicap, sortie d'hôpital)
une demande de prise en charge sera faite :

Laurence Michaud,
auxiliaire de vie au
CIAS au côté d'une
retraitée



- La prise en charge est possible
→ Le CIAS détermine les aides à mettre en place et le nombre d'heures d'intervention. Le planning est fixé avec le bénéficiaire.
- La prise en charge n'est pas possible
→ Des interventions peuvent quand même être réalisées mais seront facturées taux plein (18,90 € de l'heure)





CADRE DE VIE

Tourisme et patrimoine	p. 39
Pistes cyclables	p. 39
Action sportive	p. 40
Vie associative	p. 40

*Le Moulin des Loges,
un site touristique phare du territoire*



Tourisme et patrimoine

La Communauté de Communes du Bassin de Marennes est gestionnaire de l'espace muséographique du Moulin des Loges à Saint-Just-Luzac et est en charge de son animation depuis 2002.

Devenu un site touristique mais aussi un lieu d'exposition et d'animations, le Moulin des Loges cherche à sensibiliser le public à la richesse du patrimoine local et des marais de la Seudre.

→ Actions 2015 :

- Réflexion sur l'aménagement intérieur et extérieur du site (accessibilité, signalétique...)
- Poursuite de la promotion du site
- Application de la taxe de séjour intercommunale
- 55 démonstrations de meunerie réalisées dans l'année
- Plus de 200 kg de farine vendus
- 31 000 dépliant touristiques édités
- 100 newsletters diffusées
- 527 likes sur la page Facebook du Moulin
- 2 interviews radio (Vogue Radio et France Bleu La Rochelle)
- 1 reportage télévisuel (Midi en France, France 3)
- 50 apparitions dans la presse



- Poursuite de la promotion du site
- Réflexion sur les futures animations de la saison 2016 (kermesses en juillet et août, marché de producteurs)



Le tourisme : nouvelle compétence communautaire

Au 1er janvier 2015, les offices de tourisme municipaux ont été transférés à la Communauté de Communes ainsi que la perception de la taxe de séjour. Depuis cette date, c'est l'office de tourisme de l'île d'Oléron Bassin de Marennes qui gère les quatre bureaux d'information touristique situés sur le territoire (Marennes, Bourcefranc-Le Chapus, Hiers-Brouage et Le Gua).



Action sportive

Le sport est porteur de valeurs fortes et joue un rôle important dans notre société. Pour lui accorder la place qu'il mérite, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes construit, aménage entretient et gère les équipements sportifs d'intérêt intercommunal.

Dans cette optique, elle apporte son **soutien à diverses associations** d'intérêt communautaire, gère **la salle omnisports** basée à Marennes et **l'école de voile** basée à Bourcefranc-le-Chapus.

→ Actions 2015 :

- Pour répondre à la demande croissante en termes d'équipements sportifs, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes a lancé un projet d'envergure : la construction d'un stade d'athlétisme et d'un dojo mutualisé en un seul et même endroit. Le bâtiment a été livré fin novembre 2015. La piste d'athlétisme sera livrée début 2016.



Le futur équipement sportif communautaire prend forme

Vie associative

La Communauté de Communes du Bassin de Marennes participe au fonctionnement des associations intercommunales en versant une subvention annuelle. Voici les principaux bénéficiaires :

Associations	Subventions accordées
L'École de musique intercommunale	32 500 € (+ 2 000 € versés pour les 20 ans de l'association)
Le Centre Nautique de Plein Air (CNPA)	20 000 €
Basketball Marennes Bourcefranc- Le Chapus	9 000 €
ATELEC (prévention et lutte contre l'illettrisme)	8 000 €
Judo Club du Bassin Marennes	6 300 €
AMPA (Association Athlétisme Marennes presqu'île d'Arvert)	3 800 €



*Pratique de la planche à voile par les enfants
du Centre Nautique et de Plein Air (CNPA) /*



*Cours de handibasket
par la BBMB*



Guy Proteau,
Vice-président

*a en charge les dossiers liés au tourisme
et au patrimoine sur le Bassin de Marennes.
Une compétence qu'il souhaite orientée vers
l'écotourisme, centré sur la découverte de
la nature et de l'écologie urbaine.*

*Sous sa responsabilité : le fonctionnement
du Moulin des Loges, le développement
des pistes cyclables et l'application de la
taxe de séjour intercommunale en 2015.*

Maire de Bourcefranc-le-Chapus



Ghislaine Bégu-Le Rocheleuil,
Vice-présidente

*a en charge la mise en œuvre de la politique
sportive sur l'intercommunalité et développe
également de nouveaux axes de travail en
matière de culture et loisirs.*

Maire de Saint-Just-Luzac



2015

Année de l'entrée en vigueur de la Redevance Incitative sur le territoire de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes

Livraison du bâtiment du dojo et du stade d'athlétisme à Marennes en novembre 2015

Mobilisation des élus du territoire autour des enjeux du développement durable

UN

nouveau logotype Agenda 21

88 %
des foyers

présentent leurs bacs à la collecte moins d'une semaine sur deux

400
personnes

reçues dans le cadre du PIG de 2013 à 2015

13

chartes Natura 2000 signées

Émergence

d'un Grand Projet pour le marais de Brouage

87
adhérents

réunis au sein de l'ASA Réhabilitation des fossés à poissons de Seudre et d'Oléron

LES 10 PROJETS MAJEURS DU BASSIN DE MARENNES



Élaboration d'un plan d'actions dans le cadre de l'Agenda 21



Création d'un service d'application du droit des sols



Crédit Benjamin Lanson

Mise en place d'animations pour la jeunesse



Entrée en vigueur de la Redevance Incitative sur le territoire



Livraison du bâtiment du dojo et du stade d'athlétisme à Marennes



Lancement d'une étude d'identification des locaux vacants



Solista Charente-Maîtrime Deux-Sèvres

Amélioration de l'habitat sur le territoire



Émergence d'un Grand projet pour le marais de Brouage



Transfert des offices de tourisme à la Communauté de Communes



Restitution du Projet Éducatif Local 2015-2018



Bourcefranc-le-Chapus • Hiers-Brouage •
Le Gua • Marennes • Nieulle-sur-Seudre •
Saint-Just-Luzac • Saint-Sornin •

Communauté de Communes du Bassin de Marennes

10 rue du Maréchal Foch - BP 50 028 - 17320 Marennes

Tél. 05 46 85 98 41 - Fax. 05 46 85 54 41

Email : contact@bassin-de-marennes.com

www.bassin-de-marennes.com

Suivez toute l'actualité de la Communauté de Communes
du Bassin de Marennes sur :



[cdc.bassindemarennes](https://www.facebook.com/cdc.bassindemarennes)



[CdC_Marennes](https://twitter.com/CdC_Marennes)

Code Général des Collectivités Territoriales, article L.5211-39 alinéa 1

Le Président de l'EPCI adresse chaque année au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus. Le Président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

